
Présences :	Hugo Allaire Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Robert Bergevin Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Sylvie Malette Nadia Ménard Marie-Lou Racine, présidente Stéphany Trudeau
Absences :	Paméla Morel Marianne Traversy Aubin
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invités :	Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines Élisabeth Lacroix, coordonnatrice du Service des ressources humaines Julie Riopel, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 36.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le lundi 25 septembre 2023 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le mardi 26 septembre 2023.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2023-09-28-010

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Malette et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

4.1. Demandes au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034

Le ministère de l'Éducation alloue une enveloppe budgétaire pour l'ajout d'espace (50511 pour le secteur jeune et 50512 pour le secteur de la formation professionnelle) et le Remplacement de bâtiment (50631) dans le cadre du PQI 2024-2034.

Les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation et l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le Ministère pour les secteurs concernés permettent de conclure que la capacité d'accueil du CSSS ne sera pas suffisante pour accueillir l'effectif scolaire prévu. Certains secteurs nécessitent donc des agrandissements ou des constructions.

À la suite de la séance de travail et après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la mesure Ajout d'espace (50511 et 50512);

CONSIDÉRANT la mesure Remplacement de bâtiment (50631);

CONSIDÉRANT les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation (ci-après : « MEQ »);

CONSIDÉRANT l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT les rapports de vétusté reçus pour les projets concernés;

IL EST PROPOSÉ par madame Béatrice Bourgeois et résolu unanimement :

D'ACHEMINER au ministère de l'Éducation (MEQ), dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511 et 50512) et la mesure Remplacement de bâtiment (50631), les demandes suivantes :

Secteur primaire

- 3^e dépôt - Construction d'une nouvelle école primaire à Lavaltrie, de 23 classes primaires.
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Félix-de-Valois de 24 classes pour un ajout de 5 classes par rapport au bâtiment actuel (19 classes) suivi de la démolition du pavillon Sainte-Marguerite de l'école existante (842022).
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Paul de 23 classes (11 préscolaires et 12 primaires), avec ajout de 12 classes primaires par rapport au bâtiment actuel, suivi de la démolition de l'école existante (842086).
- 2^e dépôt - Construction d'une nouvelle école primaire à Joliette, secteur Bélair, de 23 classes primaires.
- Démolition et reconstruction des ailes A et B de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix (842085) dans le secteur de Saint-Ambroise-de-Kildare de 18 classes primaires, avec ajout de 5 classes par rapport aux ailes du bâtiment actuel, portant la capacité totale de l'école à 23 classes.
- 2^e dépôt - Construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Lin-Laurentides, de 23 classes primaires chacune.
- 3^e dépôt - Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Esprit de 12 classes (4 préscolaires et 8 primaires) avec un ajout de 5 classes par rapport au bâtiment actuel (7 classes) suivi de la démolition de l'école existante (842096).
- 4^e dépôt : Démolition et reconstruction des sections datant des années 1960 et 1963 de l'école primaire Notre-Dame (842059) dans le secteur de Saint-Roch-de-l'Achigan, avec ajout de 2 classes par rapport au bâtiment actuel, portant la capacité totale de l'école à 17 classes.
- 3^e dépôt - Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Joliette de 23 classes (dont des classes de maternelle 4 ans et EHDAA) suivi de la démolition des écoles existantes (842079).
- 3^e dépôt - Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Joliette de 23 classes (dont des classes de maternelle 4 ans et EHDAA) suivi de la démolition des écoles existantes (842066).
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Lavaltrie de 17 classes (2 préscolaires et 15 primaires) avec un ajout de 2 classes maternelles 4 ans par rapport au bâtiment actuel (15 classes) suivi de la démolition de l'école existante (842011).
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Lin-Laurentides de 23 classes primaires suivi de la démolition des pavillons Sir-Wilfrid-Laurier et Arc-en-ciel de l'école existante (842052).
- Dépôt suivant la réalisation de l'étude d'avant-projet autorisée par le ministère de l'Éducation en juin 2022 : Construction d'une nouvelle école à Saint-Côme de 14 classes (4 préscolaires et 10 primaires) qui inclut un ajout de 8 classes (dont des classes de maternelle 4 ans) par rapport au bâtiment actuel (6 classes) suivi de la démolition de l'école existante (842047).

Secteur secondaire

- 2^e dépôt : Construction d'un agrandissement de l'école secondaire du Havre-Jeunesse (842009) à Sainte-Julienne de 406 places pour un total de 1392 places.
- 3^e dépôt : Construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur de Joliette de 1595 places.
- 2^e dépôt : Construction d'un agrandissement de l'école secondaire de la Rive (842012) à Lavaltrie de 174 places pour un total de 928 places.

Secteur de la formation générale aux adultes et formation professionnelle :

- 2^e dépôt : Construction d'un agrandissement du Centre de formation de Montcalm à Saint-Lin-Laurentides de 5 classes pour un total de 15 classes en formation générale aux adultes et d'une section en formation professionnelle pour le programme de charpenterie-menuiserie d'une superficie approximative de 1 600 m².
- 2^e dépôt : Construction d'un agrandissement du Centre de formation de l'Envol à Joliette de 12 classes pour un total de 30 classes en formation générale aux adultes.

Modulaires :

- Achat et installation de 12 classes de type modulaire pour l'école primaire l'Aubier (842001) de Saint-Lin-des-Laurentides.
- Achat et installation de 12 classes de type modulaire pour l'école secondaire Barthélemy-Joliette (842105).

D'ACHEMINER au ministre de l'Éducation, la demande de démolition des bâtiments suivants :

- École Sainte-Marguerite (école primaire des Moulins), 71, rue Sainte-Marguerite, Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0 (842022).
- École Sainte-Marie (école primaire des Mésanges), 574, boul. Sainte-Anne, Joliette (Québec) J6E 5A5 (842066).
- École Christ-Roi (école primaire des Mésanges), 228, rue Bordeleau, Joliette (Québec), J6E 2H9 (842066).
- École Marie-Charlotte (école primaire des Quatre-Temps), 981, rue Notre-Dame, Joliette (Québec) J6E 3K1 (842079).
- École Saint-Pierre (école primaire des Quatre-Temps), 940, rue de Lanaudière, Joliette (Québec), J6E 3N6 (842079).
- École Wilfrid-Gervais (école primaire des Quatre-Temps), 945, rue Notre-Dame, Joliette (Québec), J6E 3K1 (842079).
- École Notre-Dame (section de 1960 et 1963), 20, rue Vézina, Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0 (842059).
- École Dominique-Savio, 39, rue des Écoles, Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0 (842096).
- École Saint-Côme, 1611, 55^e Rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 (842047).
- École Jean-Chrysostôme-Chaussé, 41, rue Saint-Antoine Nord (Québec) Lavaltrie J5T 2G5 (842011).
- École Notre-Dame-de-la-Paix (ailes A et B), 961, rue des Commissaires, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0 (842085).
- École Sir-Wilfrid-Laurier, 265, 16^e Avenue, Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2X8 (842052).
- École Arc-en-ciel, 263, 14^e Avenue, Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2X6 (842052).
- École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (école primaire la Passerelle), 33, boul. Brassard, Saint-Paul, J0K 3E0 (842086).

4.2. Amendement à la résolution CA 2023-03-21-056 - Acquisition d'un lot pour la construction de la nouvelle école primaire à Saint-Charles-Borromée

Le 3 juin 2022, le ministère de l'Éducation (« MEQ ») a approuvé le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 23 classes à Saint-Charles-Borromée, comme demandé dans le PQI 2022-2032.

Le 21 mars 2023, le Centre de services scolaire des Samares (« CSSS ») a obtenu une résolution autorisant l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 545 709 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 22 908 mètres carrés, pour la somme d'un (1,00 \$) dollar, aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Charles-Borromée.

Il appert finalement que la configuration du lot 6 545 709 ne permet pas l'aménagement d'un débarcadère d'autobus.

La Municipalité s'est engagée à acquérir une partie d'un immeuble, connue et désignée comme étant une partie du lot 6 581 755 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, et de le céder gratuitement au CSSS.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution CA 2023-03-21-056, qui autorise l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 545 709 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 22 908 mètres carrés, pour la somme d'un (1,00 \$) dollar, aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que la configuration du lot 6 545 709 ne permet pas l'aménagement d'un débarcadère d'autobus;

CONSIDÉRANT qu'une partie d'un immeuble, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 581 755 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés répond aux besoins définis par la Centre de services scolaire des Samares pour l'aménagement d'un débarcadère d'autobus.

CONSIDÉRANT que depuis le 5 novembre 2020, les centres de services scolaires doivent obtenir l'autorisation du Ministre afin d'acquérir un immeuble, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que, conformément au *Règlement de délégations de fonctions et de pouvoirs*, le conseil d'administration autorise l'acquisition d'immeuble, sous réserve de l'autorisation du Ministre;

CONSIDÉRANT l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* selon lequel un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après : le « Règlement »);

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de céder le lot 6 545 709 du cadastre du Québec et une partie du lot 6 581 755 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, au Centre de services scolaire des Samares à titre gratuit;

CA 2023-09-28-012

IL EST PROPOSÉ par monsieur Benoit Charlebois et résolu unanimement :

D'AMENDER la résolution CA 2023-03-21-056;

D'AUTORISER l'acquisition du lot 6 545 709 du cadastre du Québec pour la somme d'un (1,00 \$) dollar;

D'AUTORISER l'acquisition d'une partie du lot 6 581 755 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, pour la somme d'un (1,00 \$) dollar;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à présenter une demande au ministère de l'Éducation afin d'acquérir le lot 6 545 709 pour la somme d'un (1,00 \$) dollar;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à présenter une demande au ministère de l'Éducation afin d'acquérir une partie du lot 6 581 755 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, pour la somme d'un (1,00 \$) dollar;

D'AUTORISER la Direction générale et la Directrice du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

4.3. Amendement à la résolution CA 2022-05-31-072 – Renouvellement du contrat de location Place Joliette pour le Centre multiservice des Samares

Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) est actuellement locataire d'un local d'une superficie approximative de 13 035 pi² au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, selon les termes de la convention de bail du 31 mai 2022, autorisée par la résolution du CA 2022-05-31-072.

Le CSSS utilise cet espace principalement à des fins d'entreposage et, ponctuellement, pour un usage éducatif. Le Centre multiservice des Samares (CMS) y donne sporadiquement des cours de formation de conduite sécuritaire d'un chariot élévateur et/ou manutentionnaire en milieu industriel.

À compter du 1^{er} décembre 2023, le local adjacent, d'une superficie approximative de quatre mille huit cent cinquante-six pieds carrés (4 856 pi²), situé au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, sera disponible à la location.

Le CSSS, plus particulièrement le Service des technologies de l'information, a des besoins grandissants d'entreposage. Les nombreux projets d'ajout d'espace impliquent une croissance du personnel et de clientèle du CSSS, et donc une augmentation des besoins pour du matériel informatique.

La location d'un espace supplémentaire devient nécessaire afin d'entreposer et de rendre disponible rapidement le matériel informatique, qui contribue au bon fonctionnement quotidien du CSSS.

Cette opportunité de location permet de répondre aux besoins d'entreposage du CSSS de façon efficace et, mis à part la nécessité d'installer un système d'alarme d'intrusion, rencontre globalement les exigences de sécurité du CSSS.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution CA 2022-05-31-072 qui autorise le renouvellement de la location du local sis au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, d'une superficie approximative de treize mille trente-cinq pieds carrés (13 035 pi²) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) utilise les lieux loués principalement pour des fins d'entreposage et, ponctuellement, pour un usage éducatif, à savoir des cours de formation de conduite sécuritaire d'un chariot élévateur et/ou manutentionnaire en milieu industriel donnés par le Centre multiservice des Samares;

CONSIDÉRANT que le CSSS a exercé la première option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que le local adjacent, sis au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, d'une superficie approximative de quatre mille huit cent cinquante-six pieds carrés (4 856 pi²) sera disponible à la location à compter du 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les besoins d'entreposage du CSSS, plus particulièrement du Service des technologies de l'information sont grandissants;

CONSIDÉRANT que le local adjacent, sis au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, rencontre les exigences de sécurité du CSSS et permet de répondre aux besoins d'entreposage du CSSS de façon efficace et de faciliter la gestion de l'inventaire;

CONSIDÉRANT que les besoins d'entreposage du CSSS vont assurément s'inscrire dans la durée, et ce, au moins jusqu'au 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT que le terme du bail peut être prolongé à 5 ans, en ajoutant deux (2) options supplémentaires de renouvellement;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de locaux et d'équipements adéquats et réglementaires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'AMENDER la résolution CA 2022-05-31-072;

D'AUTORISER la location du local sis au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, d'une superficie approximative de treize mille trente-cinq pieds carrés (13 035 pi²), principalement pour des fins d'entreposage et, ponctuellement, pour le programme de conduite sécuritaire d'un chariot élévateur et/ou manutentionnaire en milieu du Centre multiservice des Samares;

D'AUTORISER la location du local adjacent, sis au 547, rue Champlain à Joliette (Québec) J6E 8N7, d'une superficie approximative de quatre mille huit cent cinquante-six pieds carrés (4 856 pi²), à compter du 1^{er} décembre 2023;

D'AUTORISER l'ajout de deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, pour porter la durée totale du bail à 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027;

QUE la Direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette location.

CA 2023-09-28-013

5. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2023-09-28-014

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 19 h 50.

6. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2023-09-28-015

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration reprenne ses travaux. Il est 20 h 00.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel enseignant

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2023-09-28-016

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 20 h 01.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2023-09-28-017

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 20 h 30.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause l'enseignant portant le numéro matricule 842006099, spécialiste en éducation physique au préscolaire et au primaire,

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers les 8 septembre 2023,

CONSIDÉRANT les manquements en cause et l'ensemble des circonstances, lesquels constituent des fautes graves qui justifient la fin de son emploi,

CONSIDÉRANT l'attitude incompatible avec son rôle et ses responsabilités d'enseignant et comme membre du personnel du Centre de services scolaire des Samares.

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2023-09-28-018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 842006099 soit résilié, et ce, pour cause d'inconduite, d'insubordination et de négligence à remplir ses devoirs.

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame Marie-Lou Racine :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

** Madame Béatrice Bourgeois a eu l'occasion de présenter ses observations avant de se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.*

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 32.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale